

Procès-verbal

*Assemblée générale du jeudi 15 mars 2018
École de Conches - Colomba*

Présents :

Comité : Olivier Urfer (président), Sophie Locher (vice-présidente), Frédéric Reverdin (trésorier), Christian Liechti (secrétaire), Gisèle Spescha, Denise de Castelberg, Geneviève Locher, Alain Burri, Marc de Chassey et Jean-Michel Ribeiro

Vérificateurs : Denis Serdaly et Marc Fassbind

Autorités : Mme Marion Garcia-Bedetti et M. Jean Locher

L'assemblée générale est ouverte à 20h25.

Son président, M. Olivier Urfer, prend la parole et remercie les habitants pour leur présence. Il remercie également Mme Marion Garcia-Bedetti (Conseillère administrative) et M. Jean Locher (Conseiller administratif) pour leur présence, ainsi que Mme Jaggi (conférencière) du Centre ornithologique de réadaptation.

1. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 mars 2017

Le PV de l'assemblée générale de l'AIC 2017 est accepté à l'unanimité. Son auteur, Frédéric Reverdin, est remercié.

2. Rapport d'activité et communications du président et des membres du comité

- Le comité de l'AIC s'est réuni à 4 reprises en 2017.
- Le 14 octobre s'est tenu le repas automnal qui a rassemblé entre 400 et 500 personnes. Étaient notamment présents avec un stand les APM, l'association Horizons nouveaux et l'association du Four à pain. La logistique a été assurée par la commune qui est remerciée pour son aide.
- Le prochain repas automnal aura lieu le samedi 13 octobre 2018. Nous fêterons à cette occasion les 70 ans de l'AIC.
- L'AIC fêtera ses 75 ans en 2023. A cet effet, un appel est lancé pour récolter des photographies du quartier ainsi que des informations historiques et anecdotes. Prière de prendre contact avec Geneviève Locher.

Rencontre avec les autorités communales le 13 décembre 2017 :

L'AIC rencontre une fois par an les autorités communales. A cette occasion, elle a pu aborder divers sujets de préoccupation avec les autorités, notamment :

- Le plan directeur cantonal 2030
- Le projet de développement Malagnou / Paumière
- Le projet de développement des Jardins de la Colombe
- L'agrandissement de l'école de Conches

- La sécurisation de la route de Malagnou et du chemin Naville
- L'amélioration de la zone 30 km/h
- L'intégration de l'AIC au développement du plan directeur communal
- La démarche participative « mobilité »
- La séance d'information du 15 novembre 2017 pour les habitants de Conches relative à la fermeture du chemin de la Colombe devant l'école
- La séance d'information du DETA

3. Rapport du trésorier et des vérificateurs des comptes

Les cotisations encaissées ont été en légère baisse ; cela est certainement dû au fait qu'il a manqué de bulletins de versements lors de l'envoi de la convocation à l'Assemblée générale.

Le capital de l'AIC se monte environ à CHF 35'000

Les vérificateurs des comptes Denis Serdaly et Marc Fassbind valident l'exercice 2017.

4. Approbation des comptes et décharge au comité

Les comptes de l'AIC sont approuvés à l'unanimité moins 1 abstention.

5. Fixation de la cotisation annuelle

Le montant de la cotisation annuelle reste inchangé à CHF 40.- par foyer. Le trésorier Frédéric Reverdin préconise le paiement de la cotisation annuelle par virement bancaire afin d'éviter la retenue de frais de gestion par La Poste lors du paiement par bulletin de versement postal.

6. Élection du comité et des vérificateurs des comptes

Le comité n'a pas reçu de demande d'adhésion en son sein. Il demeure donc inchangé pour l'exercice 2018. Les vérificateurs des comptes Denis Serdaly et Marc Fassbind se représentent également. Le vote de l'assemblée valide la composition du comité qui est ainsi reconduite.

7. Questions et divers

Déchetterie :

La question de la fermeture de la déchetterie sise à côté de l'école de Conches est abordée car elle est jugée problématique. Beaucoup d'habitants de Conches doivent maintenant se déplacer à la 2e déchetterie sise à la place de Conches vers la poste, ce qui est moins pratique.

M. Jean Locher (Conseiller administratif, notamment en charge des bâtiments et travaux et des services extérieurs) prend la parole pour donner réponse. La fermeture de la déchetterie de l'école a été rendue nécessaire suite à la fermeture de la portion du chemin de la Colombe située entre le chemin des Bougeries et le chemin Fossard car les camions de Transvoirie ne peuvent plus manœuvrer. La commune n'a pas installé une déchetterie provisoire à proximité car la fermeture du chemin de la Colombe est un test pour l'instant limité dans le temps (1 an) ; cela occasionnerait trop de frais.

Jean Locher rappelle également que la levée des ordures à domicile prend en charge la plupart des déchets et que le calendrier des levées est plutôt confortable. Il souligne que le coût de la gestion des déchets pour Conches représente un budget annuel de CHF 2 Mio.

Démarche participative « mobilité » :

Il est demandé qu'un feed-back sur le déroulement de la démarche participative « mobilité » à laquelle l'AIC contribue soit publié sur le site Internet de l'AIC. Cette demande est validée.

Embouteillages sur le chemin des Bougeries :

La problématique des embouteillages sur le chemin des Bougeries aux heures de pointe, particulièrement le matin vers 8h00, est relevée, notamment à proximité de l'école de Conches à l'angle Bougeries / Colombe.

Mme Marion Garcia-Bedetti (Conseillère administrative notamment en charge de la prévention et sécurité) prend la parole et fournit quelques éléments de réponse.

Elle rappelle que la circulation était déjà difficile dans le chemin des Bougeries avant la fermeture du chemin de la Colombe devant l'école ; cela était dû à diverses causes, notamment l'absence de zone bleue auparavant, le trafic de transit, l'aménagement des places de parcage créant des chicanes.

Les APM et les patrouilleurs scolaires sont là le matin et gèrent les flux de piétons et le trafic. De nouvelles habitudes sont bien évidemment à prendre. Le trafic de transit ne respecte pas les interdictions de circuler à certaines heures et les APM effectuent régulièrement des contrôles et verbalisent les conducteurs en faute.

La vitesse limitée à 30 km/h n'est pas non plus toujours respectée. La DGT exclut de passer le chemin Naville à 30 km/h ; cela peut expliquer que le trafic de transit continue à rouler vite dans le chemin des Bougeries en venant du chemin Naville dans sa lancée.

Divers :

Il n'y aura pas de sortie sur la route de Florissant pour les travaux des Jardins de la Colombe. Les camions passeront par le chemin de la Colombe.

La Voie Verte reliant Annemasse aux Eaux-Vives est en cours de finition et va bientôt être inaugurée.

La DGT voudrait supprimer la possibilité de tourner à gauche dans le chemin des Bougeries en venant depuis le côté France afin de fluidifier le trafic sur l'axe. L'AIC n'a trouvé aucune information à ce sujet.

Le chemin du Velours (Cycle de la Florence) appartenant au territoire de la Ville de Genève va être passé en zone 30 km/h.

Conférence

« Quels oiseaux nichent dans nos jardins ? »

Mme Jaggi, membre du Centre ornithologique de réadaptation de Genthod (COR).

Verrée et collation